



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14/03/2022

### **SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE ENTRE LES MINISTÈRES DE LA JUSTICE ET DE LA CULTURE, ET LANCEMENT DU GONCOURT DES DÉTENUS**

Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture se sont rendus ce lundi 14 mars 2022 à la maison d'arrêt d'Aix-Luynes afin de signer le nouveau protocole culture/justice et lancer le projet de Goncourt des détenus.

Depuis 1986, date de la signature du premier protocole entre le ministère de la Culture et celui de la Justice, les deux ministères œuvrent conjointement à renforcer l'accès de la population pénale aux différentes formes de pratiques culturelles. A côté d'autres activités comme la formation, l'éducation, les actions citoyennes, cet accès à la culture fait partie intégrante du dispositif de réinsertion mis en œuvre par le ministère de la Justice auprès des personnes placées sous main de justice pour lutter contre la récidive.

En effet, la culture a toute sa place dans la réinsertion des détenus, en tant qu'elle favorise d'autres modes d'expression, le travail en groupe, ou encore l'ouverture sur le monde qui permet de se projeter au-delà des caricatures, au-delà de la violence.

Ainsi, la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 qui réforme le mécanisme des réductions de peine en les conditionnant aux efforts accomplis, vise notamment la participation aux activités culturelles comme une des déclinaisons des efforts de réinsertion pris en compte.

L'écriture de ce 4ème protocole culture/justice s'est appuyée sur des groupes de travail composés de professionnels du monde de la culture, du ministère de la Justice et du ministère de la Culture qui ont fait émerger plusieurs axes d'évolution pour la culture en détention. Il était nécessaire d'adapter le texte à l'émergence de nouveaux enjeux, par exemple le numérique, l'éducation aux médias et à l'image, mais aussi de rappeler que tous les publics sont concernés par la politique culturelle du ministère de la Justice, majeures et mineures, suivis en milieu fermé comme en milieu ouvert.

Enfin, alors que le président de la République a déclaré la lecture « grande cause nationale » de l'année 2022, les deux ministres lanceront, en lien avec le Centre national du Livre et l'académie Goncourt, le « Goncourt des détenus ».

Tout au long de l'année 2022, et à travers des délibérations locales, puis interrégionales et enfin nationale, des groupes de personnes détenues seront invités à sélectionner le lauréat de ce prix qui sera décerné en décembre au Centre National du Livre.

#### **Contact Presse Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

#### **Contact Presse Ministère de la Justice**

[secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
01 44 77 63 15